

Martigny, le 18 avril 2023

## Des comptes 2022 à l'équilibre

**La Ville de Martigny boucle son exercice 2022 à l'équilibre avec des charges maîtrisées, malgré une situation tendue qui pousse les autorités à la plus grande prudence. Côté investissements, la Municipalité a poursuivi son cycle qui a vu avancer et s'achever une dizaine de réalisations d'importance.**

Les comptes de la Municipalité restent à l'équilibre en 2022. Alors que le budget 2022 prévoyait un excédent de revenus de 84'150 francs, la Ville de Martigny termine cet exercice dans le tir, avec un résultat excédentaire de 116'053 francs, soit un total de charges de 119'802'396 francs et des revenus s'élevant à 119'918'449 francs. La marge d'autofinancement s'élève à 8'681'244 francs, alors qu'elle était budgétée à 6'231'450 francs. Cet écart positif de 2'450'194 francs s'explique principalement par le gain extraordinaire dégagé sur la vente d'un terrain dans le quartier des Prés Magnin. Cet excédent a été attribué à la réserve de politique budgétaire. Par ailleurs, les autres transactions immobilières effectuées durant l'année, ont généré des recettes supplémentaires en comparaison avec les années précédentes.

Les effets financiers liés à la crise sanitaire n'ont pas péjoré de manière significative les comptes communaux par rapport aux prévisions budgétaires. En revanche, la première étape de la mise en application de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), présente une diminution des recettes d'environ 680'000 francs sur les taxations définitives de 2020. En y ajoutant les deuxièmes et troisièmes étapes de cette réforme, la perte fiscale cumulée sera de l'ordre de deux millions de francs pour la ville de Martigny. Les recettes fiscales de la Municipalité sont également péjorées, en raison de la restructuration organisationnelle d'une grande société implantée sur le territoire. « Ces indications nous montrent clairement le chemin à suivre pour ces prochaines années. Aujourd'hui, force est de constater que notre marge de manœuvre s'est réduite et nos charges sont de plus en plus lourdes. Quoiqu'il faille être précautionneux, nous tenons cependant à maintenir la qualité des infrastructures et des prestations pour la population », relève Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny.

Bien que le contexte général soit marqué par une conjoncture délicate, la Ville de Martigny confirme, en 2022 encore, son haut niveau d'investissements. Le montant brut des investissements s'élève à 28'845'310 francs, dont 22'304'790 francs à la charge de la Ville de Martigny. Au total, une dizaine de projets d'envergure se sont poursuivis et achevés. Les principales dépenses concernent notamment les travaux de sécurisation et de renaturation de la Dranse, la rénovation du parking souterrain du Manoir et l'acquisition de places publiques dans le parking des Morasses, les travaux de réfection de la piste d'athlétisme, la rénovation de la salle de gymnastique de l'Ecole de Martigny-Bourg et la poursuite du réaménagement de l'Avenue de la Gare, dont la réalisation arrive à bout touchant.